

Finis les calculs compliqués et les erreurs : je déclare **le montant net social** !

Plus facile, plus fiable et plus juste :

le montant net social simplifie l'accès à la **Prime d'activité** et au **RSA**

1. C'est quoi ?

Le montant net social

=

Le montant de référence à déclarer
pour bénéficier de la **Prime d'activité** et du **RSA** →



2. À quoi ça sert ?

Finis les calculs et les erreurs

98
+
?
=
1
?



21
+

AVEC LE MONTANT
NET SOCIAL



3. Quand ?



→ **Dès janvier 2024**

Le montant net social est affiché sur tous les bulletins de paie.
Il apparaîtra sur les relevés de prestations courant 2024.

→ **Dès le 1^{er} février 2024**

Je **dois** inscrire ce montant net social dans mes démarches pour
la Prime d'activité et le RSA.

Pour plus d'informations → solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social

#DémarchesSimplifiées #MontantNetSocial